

# MUTATIONS 2021

## dans l'académie de Toulouse



ACADÉMIE  
DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

// BO Spécial n°10 du 16 novembre 2020 • Lignes directrices de gestion académique du 4 mars 2021 • Circulaire académique "Mutations 2021"

### FORMULATION DE LA DEMANDE

- Exclusivement par l'outil de gestion **I-Prof** rubrique **SIAM**
- **Cellule «INFO MOBILITÉ»** : Ouverture du service académique d'aide et de conseil personnalisé dès la parution de la circulaire et jusqu'au 31 mars 2021 au 05 36 25 78 00
- **Site internet académique** : <http://www.ac-toulouse.fr/mutations-enseignants-2021>

### LES VŒUX

- **Mouvement intra-académique** : 30 vœux possibles
- **Mouvement spécifique académique** : vœux inclus dans les 30 vœux possibles

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS

#### → DU 10 AU 31 MARS 2021 MINUIT

Formulation des vœux

#### → 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

Envoi des accusés de réception

#### → POUR LE 8 AVRIL 2021

Retour à la DPE des confirmations avec les pièces justificatives

#### → 31 MARS 2021

Date limite de réception des dossiers au titre du handicap et situations médicale auprès du Médecin Conseiller Technique du recteur

#### → DU 9 AVRIL 2021 AU 6 MAI 2021

Traitement et contrôle

#### → DU 7 AU 28 MAI 2021

Affichage des barèmes retenus sur SIAM

#### → JUSQU'AU 26 MAI 2021 MINUIT

Contestation possible des candidats

#### → 11 JUIN 2021

Résultats du mouvement

### CRITÈRES DE CLASSEMENT ET ÉLÉMENTS DE BARÈME

- **Demandes liées à la situation familiale**  
(rapprochement de conjoints, années dites de séparation professionnelle, bonification pour enfant, mutation simultanée entre conjoint, autorité parentale conjointe, situation de parent isolé) ;
- **Demandes liées à la situation personnelle**  
(handicap, mutation simultanée non bonifiée) ;
- **Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel**  
(échelon, ancienneté dans le poste, bonification dans le cadre de fonction exercée dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire, bonification pour les stagiaires, situation de réintégration à divers titres) ;
- **Bonifications liées au caractère répété de la demande**  
(vœu préférentiel).

### CLASSEMENT DES DEMANDES ET VALORISATION DE SITUATIONS PARTICULIÈRES AU REGARD DES ORIENTATIONS NATIONALES

- Affectation en établissement classé REP+
- Stabilisation des titulaires sur zone de remplacement
- Affectations des agrégés en lycée
- Bonification spécifique liée à la situation médicale

### PERSONNELS CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Ces personnels doivent participer obligatoirement à la phase intra-académique du mouvement. Il s'agit d'une priorité absolue de l'académie.  
Les dispositions concernant les mesures de carte scolaire sont rappelées dans la circulaire du 26 janvier 2021.